François 1er, un dialectophobe ?

Autor(en): **Calame, Michel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **19 (1991)**

Heft 75

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-242671

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FRANCOIS 1er, UN DIALECTOPHOBE ?

Le 25 août 1539 parut l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dont l'article 3 intéresse et concerne tous ceux qui ont affaire de près ou de loin, aux patois : "Nous voulons dorénavant que tous les arrêts et toutes les procédures soient, dans nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel et non autrement".

Nombreux sont ceux qui y virent une volonté délibérée de faire disparaître les patois en l'interdisant, en interprétant "langue maternelle" comme étant la langue du roi. Etait-ce vraiment ainsi ? Les évènements historiques et les faits concrets semblent contredire cette idée ...

Dans la France du XVIIIe siècle, et d'ailleurs, dans toute la Francophonie d'alors, les patois demeurent fort vivaces, ce qui implique qu'au XVIe siècle ils ne pouvaient l'être moins ! Pour le compte du gouvernement révolutionnaire, l'abbé Grégoire envoya un questionnaire détaillé sur les patois et leur situation à une foule de notables dispersés dans toute la France. Suite à ces renseignements, il fit un rapport "sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française", le 4 juin 1793.

L'enquête nous révèle la vitalité des patois : excepté les gens instruits et les habitants de villes assez importantes, le français de Paris demeure fort mal connu dans les zones provençale, franco-provençale et franco-normande dans les parties assez éloignées de Paris : effectivement les parlers franco-normands (langue d'oïl) entourant Paris assez vite, perdus en raison du peu de différence, entre celles-ci et le langage de Paris. Et les régions à langues allogènes (italien en Corse, catalan dans le Roussillon, basque, breton, Flamand ou Pas de Calais et allemand en Alsace) se démarquent encore plus du français. En Alsace les protestants peuvent publier ce qu'ils veulent, pourvu que ce soit en allemand, les Flamands de France ne peuvent être conscrits, car il ne comprennent pas les ordres en français, les Béarnais continuent à écrire en béarnais dans les actes officiels, jusqu'en 1789, dans le Roussillon, les gens se sentent plus proches de leurs voisins d'Espagne, en Provence, les curés doivent prêcher en patois et certains se mirent même à l'apprendre pour pouvoir communiquer avec la population, et Bonaparte traînera son accent corse durant toute sa vie. Si bon nombre de gens parlent le patois, celui-ci n'est guère écrit, si ce n'est en Provence et dans les régions à langues allogènes.

Les rois de France semblaient donc ne pas vouloir la disparition des patois qui en fait ne concurrençaient guère le français sur le plan de l'administration et des écrits. Le vrai adversaire à évincer était le latin : le fait de rompre avec le latin permettait une certaine démarcation de la papauté et de l'Eglise au niveau politique et un renforcement d'une identité française. Toujours est-il que les patois n'étaient pas visés, puisqu'ils ne présentaient guère d'entraves pour le langage du roi. Sous l'Ancien Régime, le but des rois de France était d'unir, le pays religieusement, administrativement et politiquement : une foi, une loi, un roi. La question des patois importait bien peu ! Et "langue maternelle" pouvait être appliqué à tous les patois, pourvu qu'il ne s'agît pas du latin.

Durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles le français pénètre lentement dans les campagnes et seulement sur les plans administratifs et commercials. Seuls les gens ayant à faire avec d'autres provinces et devant se déplacer passablement parlent plus ou moins bien le français. Les gens sachant lire et écrire savent naturellement aussi la langue du roi. Bref, le français n'est pas imposé par une quelconque loi, mais appris par nécessité.

Mais alors, qu'est-ce qui fait que nos patois disparurent ou sont en voie de disparition avancée ?

Nous vîmes que l'Ancien Régime ne s'opposa guère aux patois. La Révolution fit exactement le contraire : dès les débuts,elle s'y opposa, non parce qu'ils la gênaient en soi, mais par le fait qu'elle estimait que pour être un bon citoyen, il fallait savoir écrire ce que la multitude des patois empêchait. C'est une idée qui me semble terriblement fausse : l'instruction n'empêche pas la pratique d'un patois et les Suisses alémaniques en sont le meilleur exemple !

A partir de la Révolution,on vit de plus en plus d'interdiction de pratiquer le patois dans les écoles. De nombreux auteurs du début du XIXe siècle tentèrent de prouver la dégénérescence des parlers locaux. Heureusement à partir de la moitié du siècle passé, les défenseurs des patois furent de plus en plus nombreux ! Mais il était trop tard : les voies de communication permettant des déplacements plus fréquents, la généralisation des écoles primaires et le service militaire obligatoire faisant vivre en commun des gens de régions fort diverses, sonnèrent le glas des langues régionales. C'est ainsi la période du XIXe siècle, et non François 1er et l'Ancien Régime, qui porta un coup fatal à celles-ci.

Le décret de Villers-Cotterêts fut donc surtout dirigé contre le latin pour asseoir la langue du roi sur le domaine de l'écrit, les lan-

gues régionales ne présentant alors plus de danger. En effet, la florissante littérature provençale (langue d'oc) fut anéantie, lorsque les seigneurs du Nord de la France vinrent réprimer la révolte des Albigeois (1209-1244), en rapprochant du même coup les terres provençales à la couronne française.

Remettons donc l'église au milieu du village et n'imputons pas à François 1er la disparition de nos patois en raison de ce fameux édit de Villers-Cotterêts qui demeure si souvent mal interprété.

Michel Calame

* * * * * * * * * * * * * * * * *

VALSE– AGITATION

Sur les quotidiens de ce temps
Et cela devient alarmant
Guerres, grèves et tourments
Est consigné l'évènement
Partout c'est l'affrontement
Le monde entier est mécontent
Ne parlons pas des parlements
Encore moins des gouvernements

La religion et les églises
S'unissent et s'oecuménisent
La croyance du peuple s'enlise
Résultats de moult bêtises
Elles engendrent même des guerres
Voyez l'Irlande, pauvre terre
Et le Liban, aussi nos frères
Se meurtrissent par feu et fer

On ne sait plus le verbe aimer
Comme le Schweitzer de Lambaréné
Qui voudrait s'émouvoir un peu
Pour Follerau et ses lépreux
Sommes-nous modestes et vrais
A l'image de Monsieur Journet
Voulez-vous guérir les deux camps
Ainsi que l'a fait Henri Dunant

C'est bien facile d'écrire cela
Et de rester caché en deçà
Essayons pourtant de réfléchir
Que réservera l'avenir
Pour nos enfants et descendants
Il sera bientôt temps
De leur apprendre le bonheur
En caressant leur petit coeur.

Ch/Re